

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE**

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Commission Permanente du jeudi 10 octobre 2024

Membres en exercice : 26

Présents : 18

Procuration(s) : 6

Absent(s) : 2

Nombres de votants : 23

Votes pour : 23

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

Date de la convocation : mardi 1 octobre 2024

DELIBERATION N°DL_CP2024_0251

Relative à l'attribution d'une aide financière aux institutions, associations et partenaires privés intervenant dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) au titre de l'année 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre, à 09h00, le Conseil Départemental de Mayotte s'est réuni en Commission Permanente, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.

Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Conseillers départementaux présents :

Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Soibahadine NDAKA, Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE, Monsieur Soula SAID SOUFFOU, Madame Rosette VITTA, Monsieur Alain SARMENT, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, Madame Echati ISSA, Monsieur El Anrif HASSANI, Madame Laini ABDALLAH BOINA, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Daniel ZAIDANI, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Soihirat EL HADAD, Madame Hélène POLLOZEC, Madame Zaounaki SAINDOU

Conseillers départementaux représentés :

Madame Mariam SAID KALAME donne pouvoir à Madame Hélène POLLOZEC, Monsieur Ali OMAR donne pouvoir à Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Madi Moussa VELOU donne pouvoir à Monsieur Ben Issa OUSSENI, Madame Zamimou AHAMADI donne pouvoir à Madame Echati ISSA, Madame Farianti MDALLAH donne pouvoir à Monsieur El Anrif HASSANI, Monsieur Elyassir MANROUFOU donne pouvoir à Madame Laini ABDALLAH BOINA

Conseillers départementaux absents :

Madame Nadjima SAID, Monsieur Nadjayedine SIDI

Secrétaire de séance désignée :

Madame Bibi CHANFI

Le Président constate que le quorum est atteint,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu la Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- Vu la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- Vu la délibération n° BL_AP2021_0197 du Conseil Départemental de Mayotte en date du 1^{er} juillet 2021, relative à élection de Monsieur Ben Issa OUSSENI en qualité de Président du Conseil Départemental de Mayotte ;
- Vu la délibération n° DL_AP2022_0203 relative aux délégations d'attributions du Conseil départemental données à sa Commission Permanente ;

- Vu** la délibération n°DL_AP2024_0019 du 09 avril 2024 relative à l'adoption du Budget Primitif 2024 du Conseil départemental de Mayotte ;
- Vu** la délibération n°2430/2016/CD du 4 février 2026 relative au schéma départemental de l'autonomie adopté par délibération en date du 06 juin 2023 ;

Considérant le rapport n°2363 de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Considérant l'avis de la commission en date solidarités, action sociale et santé du 8 octobre 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,

Le Conseil Départemental,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une aide financière aux institutions, associations et partenaires privés intervenant dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) au titre de l'année 2024 ;

Article 2 : de valider les propositions d'arbitrage et de réparation de la commission de la conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie ci-dessous :

Tableau de répartition

Libellé - Demandeur	Actions	Montant demandé	Montant proposé
France Mayotte Alzheimer	Formation des aidants	10 000€	20 000 €
	Groupe de Paroles et entretien individuel	10 000€	
FMAPAR	Formation et sensibilisation	11 000€	16 000€
	Plateforme participative	10 000€	
	Au kalam des aidants	12 000€	
	Salon coco et Bacoco	15 000€	10 000€
	Semaine Bleue	10 000€	10 000€
	GARI LA MAECHA	30 000€	15 000€
FAHAMOU MAECHA	Brunch des personnes âgées	17 547,84€	15 034,48 €
	La gym douce		
	Le gala intergénérationnel		
	Yoga : bien être et spectacle musicale		

FAMILLE RURALE DE BANDRELE	Transmission de savoir	20 000€	0
	Les aînées au cœur de leur droit caravane de droit	10 000€	0
WADZADE WA MAORE	Animation et cohésions des associations	20 000€	13 034€
DAPS/CFPPA	Formation d'immersion à la CNSA et dans un département à la réunion ou en métropole	15 000€	13 000€

Article 3 : d'attribuer au titre de l'année 2024, une subvention d'un montant total de **112 068,48 €** aux acteurs intervenant dans le domaine social et médico-social et en particulier dans la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) ;

Article 4 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le chapitre 65 du budget 2024 du Département de Mayotte ;

Article 5 : d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;

Article 6 : en application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil départemental

Ben Issa OUSSENI



CONSEIL DEPARTEMENTAL DE
MAYOTTE
8 Boulevard HALIDI SELEMANI - BP
101
97600 MAMOUDZOU
0269 64 90 00
www.ca976.fr

Affaire suivie par :

Mohamed ALI SAID

Chargé du dispositif de la CFPPA

Ligne directe :

Email : mohamed.ali-said@ca976.fr

Bandrélé, le 1er octobre 2024

**Compte rendu de la commission de la conférence des financeurs de la prévention de
la perte d'autonomie (CFPPA 2024) du 19 septembre 2024**

Etaient présents:

- Mr VELOU Madi Moussa, 7ème Vice-Président en charge de l'action sociale, de la solidarité et de la santé,
- Mme GUE sitirati cheffe de service Programmation, Equipement et Prestation à Domicile DAPS.
- Mme BOINALI Nabaouia chargée de conseil et de développement (CSSM)
- Catherine MISSEL Direction, Adjoint à la cheffe du service médico-sociale direction de l'offre de soins et de l'autonomie (ARS)
- Mr ALI SAID Mohamed, chargé du dispositif de la CFPPA DAPS
- Mme SAID OMAR Houssouna, cheffe de bureau suivi des dispositifs DAPS.

Ouverture de la commission à 9h15 par Mr VELOU Madi Moussa, 7ème vice-président chargé de l'action sociale, de la solidarité et de la santé en sa qualité de président de la commission.

La réunion s'est déroulée à la salle de formation de la CADEMA à Mamoudzou.

Le Président ayant constaté la présence des différents partenaires en a déduit que le quorum est atteint et que les échanges pouvaient commencer. Il propose qu'au vu du temps imparti le tour de table n'était pas nécessaire puisque tous les partenaires se connaissent.

Le Président a ainsi commencé par remercier les partenaires de leur implication et de leur présence ainsi que les agents du Département en charge de la Conférence des Financeurs (CFPPA).

Il fait donc un rappel sur la communication des partenaires qui ne considèrent pas les financeurs et cite comme exemple l'action de l'ALLO SAAD sur l'anti chute des personnes âgées dont les communications ont complètement censuré l'existence de l'accompagnement des actions de ce partenaire par le Département en tant que chef de fil du social, une situation que même les autres partenaires n'accepteront pas de vivre. Ainsi il demande à ses services de sensibiliser les structures accompagnées sur la nécessité de bien vouloir associer le Département sur leur communication et de remédier cette situation.

Mme GUE confirme, que le service programmation n'a pas été convié à cette journée et que les conventions stipulent bien que la mise en œuvre des actions doivent se faire en collaboration avec la direction de la communication du CD, les services et directions concernés et que le logo du Département doit figurer sur toutes les affiches et différents supports de communication des structures pour les actions financées par le Département. Elle insiste que les conventions signées stipulent bien que les structures ont l'obligation de nous concerter sur les dates de l'action, les lieux, leur programme néanmoins, il arrive que nous apprenons les actions par les médias mais elle prend acte et s'engage à continuer la sensibilisation des partenaires sur ces manquements.

Après ces échanges, on poursuit l'ordre du jour et Mme GUE prend la parole pour présenter les différentes étapes des travaux allant de la publication de l'appel à projet, de l'extraction des dossiers, à l'instruction et à leurs analyses. Elle évoque ensuite les différents échanges techniques lors de traitement de dossier en comité technique et elle a aussi insisté sur le fait que l'appel à projet a été publié très tardivement du 1^{er} au 30 juin 2024. Elle rappelle que malgré tout, il faut noter que la publication a été aussi accompagnée d'une communication et sensibilisation auprès des partenaires lors de différents échanges partenariaux.

Elle laisse donc la parole à l'agent en charge de la conférence des financeurs, Monsieur ALI SAÏD Mohamed pour présenter les dossiers de la commission. Retenus par le comité technique partenarial, en remerciant tout d'abord ces partenaires de l'ARS et de la CSSM de leur présence.

Il annonce donc l'enveloppe allouée par la CNSA pour la partie de la CFPPA 2024 pour le Département de Mayotte qui s'élève à **112 068,48€ pour l'année 2024**.

Mr le vice-président rappel que le montant de la CFPPA est calculé d'année en année par rapport aux données statistiques de L'INSEE selon le nombre des personnes âgées sur notre territoire et nous savons tous que ceci ne reflète pas la réalité mais nous devons argumenter pour défendre cette cause notamment avec les éléments du bilan, les besoins exprimés etc.... Pour ce faire, il va falloir travailler plus pour avoir les arguments nécessaires pour demander l'augmentation de notre enveloppe même si nous savons que la CNSA dispose de son propre critère de calcul, ceci ne nous empêchera de faire la démarche.

Il demande aussi qu'à la prochaine commission, il veut qu'on aborde d'abord le bilan des actions précédemment financées avant de traiter les subventions de l'année N+1 et que toute structure qui n'aura pas consommé et justifié sa subvention de l'année N-1 ne pourra pas prétendre aux financements de l'année N+1.

Mme Nabaouia précise que même à la CSSM, il n'accompagne pas les structures qui n'ont pas rendu leur bilan et pour ceux qui n'ont pas consommé la totalité de leur financement, leur attribution de subvention de l'année suivante est vue au prorata.

Mr Ali Saïd poursuit la présentation des dossiers comme suit :

France ALZHEIMER Mayotte

2 actions présentées :

- ✓ 1) Formation des aidants familiaux:

Formation qui vise à comprendre la maladie d'Alzheimer et apparentées et ses conséquences. Comment faire face aux comportements des personnes touchées par ces pathologies et comment réagir. La place des aidants dans l'accompagnement de leurs proches ;

Montant validé par la commission 10 000€

- ✓ 2) Groupe de parole et entretien individuel:

Le groupe de parole est un espace de libre parole et ouvert à toutes personnes concernées par la maladie d'Alzheimer ou apparentées. Toutefois, le psychologue qui endosse le rôle d'accompagnant instaure les liens, aplatisit, les tensions, facilite les échanges afin de permettre à tout participant de pouvoir partager ses expériences et souffrances. Les rendez-vous sont organisés soit dans les locaux de FRAM ou dans un espace adapté au sein des CCAS ou tout autre établissement.

Montant validé par la commission 10 000€.

Montant Total 20 000€

FMAPAR

6 actions présentées :

- ✓ 1) Formation et sensibilisation: mener des ateliers de formation et de sensibilisation à travers des outils d'animation, de repérage, de communication pour aider au maintien du lien social des personnes âgées et en perte d'autonomie ;

Montant validé: 00 €

Motif du refus : Insincérité budgétaire.

- ✓ 2) Plateforme participative:

C'est un projet destiné aux personnes âgées, aux aidants familiaux et à toute personne souhaitant obtenir des informations sur le bien vieillir à Mayotte ;

✓ **3) Au kalam des aidants:**

Il s'agit des séances animés par le psychologue à destination des aidants sous forme des ateliers d'écriture, de dessin, d'échange soit en collectif, soit en individuel, et des séances de sophrologie, dans le but de libérer la parole sur leurs quotidien. Cette action permettra aux aidants de tisser des liens et d'échanger sur leurs problématiques pour apporter ensemble des solutions communes. Pour le coté psychologique, les aidants auront un espace de parole à travers l'écrire ce qui permettra de recueillir leurs témoignages sous couvert de l'anonymat bien évidemment, sous plusieurs formes : journaux, récits, message de communication et sensibilisation.

Montant validé pour les 2 actions : 16 000 €.

✓ **4) SALON KOKO Bakoko:**

Cette action se déroulera selon les étapes suivantes :

Dans un 1er temps, une semaine, sera consacrée à la mise en valeur des produits que les anciens utilisés pour révéler leur beauté, leur estime de soi afin de susciter la confiance en eux. Dans un second temps, il sera question d'une matinée de table ronde et exposition, où les intervenants parleront et échangeront sur la vie affective des séniors notamment la question de la sexualité, l'épanouissement, la liberté de choisir un compagnon ou une compagne, l'estime de soi, la liberté de paroles etc.... Enfin une dernière journée, dédiée au bal des aînés sera organisé en partenariat avec les acteurs de la prévention santé. Pendant cette journée, il y'aura une espace stand où se poseront les acteurs de la prévention à la santé équipés de leurs bus itinérants où les personnes pourront consulter dans l'intimité, aussi un coin vente et exposition des produits de beauté.

Montant validé : 10 000€.

✓ **5) SEMAINE BLEUE:**

SEMAINE BLEU, appelé aussi « la semaine des vieillards » est une semaine nationale des personnes âgées et des retraités, qui a pour but la mise en avant et la valorisation des personnes âgées. De ce fait, pendant 7 jours, et durent tout le mois d'octobre dans les départements de France, diverses actions sont organisées dans le but de favoriser les liens intergénérationnels autour des sujets sur la perte d'autonomie, de lutte contre l'isolement, du bien être etc... LA SEMAINE BLEU à Mayotte se déclinera Pendant 7 jours en octobre 2024 sur plusieurs ateliers et rencontres qui seront organisées autour de la mise en valeur du processus du vieillissement et ses savoirs sous l'insigne de l'intergénérationnelle. Il est prévu de mobiliser entre 1 500 et 2 000 personnes lors de ces actions sur toutes les générations confondues, dès l'âge de 8 ans.

Montant validé : 10 000€.

✓ **6) GARILLA MAECHA (Accueil du jour itinérant) :**

C'est un projet contenant plusieurs actions et activités qui favorisant le système de l'aller vers le public cible ;

Un accueil du jour itinérant, le dispositif a pour but: de lutter contre le non recours aux droits ; de faire la sensibilisation et la prévention à la perte d'autonomie et ses conséquences ;

Le dispositif permettra aussi de collecte des dons pour l'achat des kits d'hygiène ;

Montant validé : 15000€.

Montant Total accordé à la FMAPAR : 51 000€

FAHAMOU MAECHA

4 actions présentées

Actions relatives à la lutte contre l'isolement des personnes âgées et de répit des aidants :

✓ **Action 1 : Brunch des personnes âgées**

Le brunch sera une occasion de tisser du lien et de renforce le lien social entre les bénéficiaires de l'accueil ;

✓ **Action 2 : La GYM douce**

Maintenir durablement ses capacités physiques et psychiques. La gymnastique douce désigne une activité corporelle basée sur des exercices physiques destinés à assouplir ou à développer le corps ;

✓ **Action 3 : Le gala intergénérationnel de fin d'année des personnes âgées:** apporter une animation pour que ce moment soit à jamais gardé dans leur esprit. Faire intervenir un groupe de clown, ainsi un groupe de chant et danse traditionnel de la Tanzanie ;

✓ **Action 4 : Yoga, bien être et spectacle musical:**

Le yoga, discipline millénaire qui défend les muscles, renforce l'équilibre et libère l'esprit des personnes âgées et toute l'équipe de l'accueil de jour ;

Montant validé par la commission pour les 4 actions : 15 034,48 €

ASSOCIATION FAMILLE RURAL

2 actions présentées :

- ✓ 1) Transmission de savoir : la transmission des savoirs se faisait dans la cour par toutes les personnes qui composent la famille (les tontons, les tantes et tatas, les grands parents ainsi que les Fundis de l'école coranique) ;
- ✓ 2) Les ainés au cœur de leurs droits (la caravane d'accès aux droits) ;

Depuis 2019, l'année de la COVID l'association a connu une forte baisse d'activité, suite à la perte de plusieurs de nos bénévoles.

Cette structure n'a pas reçu l'accompagnement par le Département car il y a risque de conflit d'intérêt car la présidente de l'association est un agent de la DAPS du Conseil Départemental ;

WADZADE WA MAORE

Atelier occupationnel

Animation et cohésions des associations :

Cet atelier occupationnel est un lieu de vie de jour, de développement et d'épanouissement personnel qui s'organise autour de multiples activités permettant de développer les talents de chacun : activités manuelles, activités d'expression, activités corporelles, ou culturelles.

Montant validé : 13 034€

Formation d'immersion des agents de la CFPPA : 13 000€

Ce projet de formation d'immersion est monté par le Service Programmation et Prestation à Domicile de la Direction de l'Autonomie et de Prestation Sociale pour les agents à charge de la conférence de financeurs. Cette formation permettra aux agents d'enrichir leur connaissance mais aussi d'acquérir les compétences nécessaires pour assurer les missions confiées.

Le montant total validé par la commission sur l'ensemble des actions retenues s'élève à **112 068,48€** ce qui correspond à la totalité de l'enveloppe notifiée par la CNSA pour la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie au titre de l'année 2024.

Les travaux de la commission étant terminés, la séance est levée à 10h par le Président Mr Madi Moussa VELOU, Vice-Président du Conseil Départemental en charge de l'action sociale, de la solidarité et de la santé.

Le président de la commission
Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation
 Le 7ème Vice-président
Madi Moussa VELOU